



Documents à fournir pour une demande de logement Familles

Veillez prendre note que tous ses documents sont obligatoires et doivent être accompagnés de la demande de logement dûment rempli. Mon Chez Nous se réserve le droit de refuser votre demande de logement s'il y a des documents manquants. Pour toutes questions vous pouvez communiquer au 819 669-6032 au poste 200 ou par courriel à l'adresse logement@moncheznousinc.ca.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance de tous les membres de la famille.
- Carte d'assurance maladie de tous les membres de la famille.
- Permis de conduire des membres en âge de conduire.
- Carte de résident permanent (le cas échéant)

Preuve d'adresse :

- Facture (s) avec l'adresse de la résidence.
- Baux (si location).

Preuve de revenus :

- Avis de cotisation de tous les membres du ménage qui ont un revenu.
- Relevé 5 (Prestataire de l'aide social - le cas échéant).
- Relevé de paie (le plus récent).
- Avis d'allocation familial.
- RQAP (le cas échéant)
- Chômage (le cas échéant)
- CLE (le cas échéant)
- Preuve de fiducie, gestion par un tiers ou curatelle (le cas échéant)

Preuve de garde des enfants (applicable si les parents de l'enfant sont séparés) :

- Jugement de cour.
- Entente à l'amiable homologué par la cour.

Autorisation de communiquer :

- Si la demande de logement est faite par un intervenant au dossier (Intervenant, travailleur social, médecin, infirmière, etc.) vous devez absolument joindre une autorisation de communiquer.